

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONTREAL, VENDREDI, 24 AVRIL 1846.

No. 23

LETTRE DE MGR L'ÉVÊQUE DE CHARTRES.

Monsieur, — D'où viennent les pensées les plus orgueilleuses, les paradoxes les plus bizarres, la confusion des idées, les opinions téméraires et criminelles sur la divinité qui ont envahi, dans ces derniers temps, une multitude d'esprits? D'où vient tout cela, et où tout cela nous mènera-t-il? Il n'est pas trop difficile de l'expliquer.

Il faut, à la vérité, remonter à des systèmes abstraits et ténébreux. Mais c'est par l'obscurité et par les abstractions que l'on corrompt la génération présente. Les novateurs cachent, sous l'ombre épaisse du sophisme, les coups terribles qu'ils portent à la vérité et à la vertu. On ne s'en met point en peine. Ils délivrent les passions de tout joug; c'est tout ce qu'on leur demande. A ce prix, on croit tout, on souscrit à tout, on adopte leurs erreurs les plus révoltantes. On leur sait même bon-gré de s'envelopper et de se rendre peu intelligibles, parce que l'impiété, aisément aperçue et l'abomination comprise, produiraient des doutes qu'on trouve plus commode de ne point avoir.

J'ose le dire, je serai clair; car il n'est pas impossible, après tout, de saisir le fond des énormités et des folies que j'ai en vue. Voyons où elles ont pris leur source.

Tout le mal vient de l'Allemagne. On a fait entrer des rêveries impies, transformées en dogmes, chez ce peuple, dans les têtes françaises, dont une vive pénétration et le discernement le plus fin et le plus juste étaient l'appanage. Expliquons ce qui s'est passé.

Vers la fin du dernier siècle, Kant, longtemps ignoré, sortit enfin de son obscurité et trouva de nombreux et bruyants apologistes. Il dut ce bruit et cette renommée à ses écrits rebuants à l'excès, mais dans lesquels l'apreté, du style et l'affreuse aridité étaient compensées par la liberté qu'ils donnaient à l'homme de croire tout ce qu'il veut. Ne parlons point de son *subjectif*; son *objectif*; car je ne veux point hérissier cette lettre de son effrayante terminologie. Disons simplement qu'il fait subir à l'idée une sorte de dissection. Il considère, d'une part, l'image qu'elle trace dans son esprit, et de l'autre, la réalité extérieure qui en est l'objet. Il prétend que rien ne prouve la connexité de ces deux choses, qu'il faudrait un pont (c'est son expression) pour passer de l'une à l'autre, et que ce pont n'existe point. Il en conclut que les deux parties de l'idée, si l'on pouvait s'exprimer ainsi, sont disjointes et sans liaison, que notre raison est, par conséquent, un instrument brisé, mutilé, sans usage. Et voilà comme, dès l'entrée, il détruit la base de tous nos jugemens et jette son disciple en plein scepticisme.

On peut et l'on doit lui opposer que l'union des deux termes de l'idée claire est opérée, comme à notre insu, par l'invincible nature; que pour nous empêcher de céder à sa lumière, il faudrait nous détruire, nous anéantir; que tout être doit suivre les lois indéclinables de sa constitution, et que dans le vrai une opposition radicale, systématique, perpétuelle à l'égard de la raison n'est pas plus possible à l'homme qu'il ne l'est au soleil de quitter la route qui lui est tracée dans le ciel. Quelle réponse sensée peut-on faire à cette réflexion?

La secte nouvelle s'étendit, et mit en feu toute l'Allemagne savante. Fichte voulut étayer la partie la plus ruineuse de l'édifice élevé par son maître; mais il ne le rendit ni moins fragile, ni moins fantastique. Celui-ci prétend que l'homme n'est assuré de rien, si ce n'est de *moi*, c'est à dire de son existence personnelle. A l'entendre, tous les êtres placés hors de lui, et qu'il appelle le *non-moi*, ne sont que des rayonnements du *moi*, principe générateur de tous ces phénomènes. Cette loi qui semble née d'un esprit et délire, s'étend à Dieu lui-même, et cet infortuné professeur ouvrit un jour sa leçon par ses mots: *Aujourd'hui nous allons créer Dieu*. Sont-ils moins absurdes et moins impies, les systèmes de Schelling et de Hegel? L'un, comme on le sait, rabaisse Dieu jusqu'à le confondre dans le sein de la nature universelle, qu'il nomme l'*absolu*, avec l'amas des substances même matérielles qu'elle renferme; et l'autre, dans son panthéisme idéaliste, ose attribuer à l'Être divin un commencement et des progrès. Voilà pourtant les hommes que les maîtres de toute notre jeunesse ont portés jusqu'aux nues. Mais parlons à présent de ces instituteurs eux-mêmes dans les mains desquels une loi inflexible met l'avenir de la France, et venons-en à ce qui nous touche.

Le chef de l'éclectisme alla d'abord respirer cet air des écoles germaniques, chargé de panthéisme et d'athéisme. Il en rapporta les idées ténébreuses et les lamentables systèmes dont ce pays avait été le berceau. De

retour dans sa patrie, il s'y fit chef d'école. Depuis trente-cinq ans, il y porte le sceptre du monde intellectuel. Dans ce long intervalle il y a professé disserté, déclamé, immensément écrit, vingt fois il y a changé de vues et de langage; avec une volubilité merveilleuse il a revêtu son enseignement de mille forces diverses, mais le fond a été et il est toujours le même. Devenu, dès longtemps, l'âme de l'Université, il en a fait une institution notoirement sceptique, à laquelle (je l'ai dit et je le répète avec larmes) une chaîne de fer lie notre jeunesse rangée autour de ses chaires. Voilà où nous en sommes. Non, non; quelques légers changements ne vont pas au fond d'un mal immense, ils ne l'effleurent même pas. Un si terrible fléau ne peut céder à de vains palliatifs.

Je suis loin d'avoir tout dit. On veut ériger en religion ces doctrines nouvelles. M. le professeur Damiron annonce avec complaisance, dans un de ses livres, un christianisme nouveau qui ne sera que l'éclectisme avec un appareil extérieur de culte et un vernis de piété artificielle, et rationaliste. M. Saisset, autre membre de l'Université, et qui semble en être, en ce moment, le défenseur en titre, va plus loin encore. Il regarde cette transformation comme déjà opérée, sinon en fait, du moins en droit. Dans un livre récemment publié, il prétend qu'on ne peut refuser à la philosophie le droit d'exercer en son propre nom le ministère spirituel. Nul doute qu'il n'investisse surtout de ce privilège la philosophie éclectique qui brille à ses yeux d'un lustre particulier et incomparable. Mais, à moins de changer le sens des termes les plus clairs de notre langue, un ministère spirituel qu'on a le droit d'exercer, suppose une religion dont on est le dépositaire et le prêtre. Qu'on chasse donc les ministres de Jésus-Christ, pour faire place à ces pontifes universitaires.

Qu'on y prenne garde; rien de plus effroyable dans ses conséquences que ce scepticisme dévot. Il creuse aux passions, des abîmes inconnus et des profondeurs nouvelles où l'iniquité, façonnée par un orgueil sans bornes, prend des formes qui passent toute croyance et font tressaillir d'horreur. Nous voyons des préludes de cet égarement mystérieux. Nos jeunes écrivains sanctifient l'abomination même. Sous leur plume, les crimes deviennent beaux, les plus infâmes trahisons intéressantes, les plus odieuses cruautés dignes d'admiration. Non seulement ils déchirent la couronne décernée à la vertu, mais ils la placent sur le front des monstres souillés des forfaits les plus détestés. Dans ce renversement horrible d'idées religieuses et morales, que deviendra la loi, que deviendra le dévouement à ses proches et à la patrie, que deviendra l'honneur, que deviendra tout ce qui ne sera pas un vil intérêt personnel? On ne peut en douter, pétries de cette boue, endurcies et frappées de cécité dans de telles écoles, les jeunes âmes contracteront une insensibilité absolue pour toute vérité, pour tout bien, une dépravation inouïe dans le monde. Si des nuages si noirs ne sont point écartés, nos successeurs ne seront ni Français, ni chrétiens, ni juifs, ni mahométans, ni même simples théistes. Ils formeront une espèce d'hommes qui semblera sortie du sein de la terre pour la remplir d'épouvante. Notre belle patrie sera anéantie, moralement et sans retour; et si l'on se représente la France comme une cité autrefois magnifique, objet de l'admiration et de l'amour ou de l'envie de tous les peuples, on pourra lui appliquer ces vers du plus sublime de nos poètes:

Ces murs dont le destin fut autrefois si beau,
N'en sont que la prison ou plutôt le tombeau.
Recevez, Monsieur, l'assurance etc.

Chartres, le 27 février 1846.
CLAUD. HIP., *Buque de Chartres.*

Ce n'est un grand avantage d'avoir l'esprit vif, si on ne l'a pas juste, la perfection d'une pendule n'est pas d'aller vite, mais d'être réglée.

VAUVENARGUES.

CORRESPONDANCE MINISTÉRIELLE.

COPIE
(TRADUCTION.)

[L'Hon. A. N. Morin à l'Hon. R. E. Caron.]

MONTREAL, 24 Novembre, 1845.
Mon cher Monsieur et ami,
Notre ami à qui votre dernière missive était adressée; ne se propose pas

de prendre sur lui la réponse, non qu'il y ait en cela rien de personnel à votre égard, et vous savez le contraire, mais parce que la ou en sont rendues les choses il jugé à propos de se placer hors de toute démarche positive, et il me dit vous en avoir informé dans sa dernière lettre. Ses conseils cependant ne nous manqueront pas, j'en suis assuré, et ce n'est qu'après une longue conversation avec lui que je vous écris.

Mon premier projet était de vous faire une longue lettre, résultat de cette conversation. Mais vous savez que pour une écriture tant soit peu longue, je suis obligé d'employer une autre main; je le fais même pour celle-ci, souffrant du rhumatisme en ce moment. Nous avons cru par après, qu'une lettre serait un moyen bien imparfait de communication. C'est pourquoi malgré la saison avancée, il serait peut-être de la plus haute importance que vous vinsiez à Montréal, plus encore pour vous expliquer nettement avec votre correspondant principal, que pour savoir ce que nous pensons nous-mêmes. Si vous ne pouvez venir, force me sera d'écrire ma lettre projetée. Mais nous pensons que dans tous les cas une entrevue avec votre correspondant parerait à beaucoup des dangers qu'il y a à écrire, et vous donnerait le moyen de traiter le sujet plus intimement et plus amplement.

Notre principale remarque sur le tout, est que votre correspondant a changé de terrain, qu'il se remet presque, quoique sur une échelle plus large, dans la position où il était avant votre lettre; qu'il veut nous rendre responsables d'une partie du sujet dont nous ne nous mêlons pas, et qu'il procède encore par nous et par exceptions, au lieu de mettre les deux parties contractantes sur un pied d'égalité, et d'admettre que la position à leur faire à chacun résulte de l'appui qu'elles reçoivent respectivement de leurs amis.

Voici ce que je puis vous dire de mieux, en abrégé et sous cette forme. Si vous voulez bien me faire connaître vos déterminations, j'y donnerai suite en toute hâte et en toute sincérité. Si, comme la dernière lettre de votre correspondant le comporte, vous devez être le principal dans cette affaire, nous nous en réjurons.

Croyez moi bien sincèrement,

Votre ami,

(Signé) A. N. MORIN.

[NON-PUBLIÉE.]

(L'Hon. A. N. Morin à l'Hon. R. E. Caron.)

MONTREAL, 24 Novembre, 1845.

Cher Monsieur & Ami,

Depuis que l'inclusa a été écrite et cachetée, quelqu'un a fait parvenir à M. Lafontaine les lignes suivantes: "Mr. —'s compliment to Mr. Lafontaine, and begs to inform him that His Excellency the G. G. has received dispatches last evening ordering him home, he leaves on Wednesday."

Ainsi il est peut-être prudent de notre part de temporiser, en remettant votre homme sur le terrain où vous l'avez mis. Peut-être aussi que de son côté il trouvera à propos de remettre le sujet. Dans tous les cas nous persistons à croire que votre présence à Montréal serait infiniment à désirer. J'oubliais de vous dire que le bruit du départ du Gouverneur était connu d'une autre source au bureau du *Pilot* ce matin. Est-ce la guerre, ou la conviction que les choses ne peuvent plus aller, même pour un temps ordinaire.

Votre ami,

(Signé)

A. N. MORIN.

(L'Hon. W. Draper à l'Hon. R. E. Caron.)

LUNDI, 24 Novembre, 1845.

PRIVÉE.

Mon cher Monsieur,

J'arrive de Monklands.—Il a plu à Sa Majesté autoriser Lord Metcalfe de laisser au Comte Cathcart l'Administration temporaire des affaires de la Province, jusqu'à ce qu'un successeur puisse lui être nommé.—Il est de l'intention de Son Excellence de se prévaloir de cette permission, et de partir Mercredi pour l'Angleterre. Cette circonstance peut affecter vos vues par rapport à la lettre que je vous ai adressée, et je crois de mon devoir de vous en informer au plus tôt.

Je suis avec sincérité,

W. H. DRAPER.

La dernière malle annonce plusieurs mille louis en faveur des incendiés de Québec.

[NON-PUBLIÉE.]

(L'Hon. R. F. Caron à l'Hon. A. N. Morin.)

QUÉBEC, 25 Novembre, 1845.

Mon cher Monsieur & Ami,

J'ai reçu vos deux lettres en date d'hier, elles m'ont appris le départ du Gouverneur pour demain. Cet événement auquel je m'attendais et qui ne pouvait guères tarder à arriver, me confirme dans la ligne de conduite que je m'étais proposé de suivre. Je vous ai dit dès le principe, et je crois l'avoir écrit, que tout ce que j'entendais faire en recevant les communications qui m'étaient faites, était de les transmettre à ceux que je considérais plus en état de connaître les opinions du parti que l'on voulait regagner et à qui l'on faisait des ouvertures. Je me suis volontiers chargé de servir d'intermédiaire entre les chefs reconnus de ce parti et l'administration, ou plutôt un des membres de l'administration, parce que je croyais apercevoir des diffi-

cultés momentanés qui empêchaient que ces communications ne se fissent directement, je n'ai jamais entendu être chargé de la formation d'une administration, et de fait je n'en ai jamais été chargé, ni directement ni indirectement; et je pense aussi vous avoir dit que si la chose m'était proposée, je la refuserais, et certainement je l'aurais fait. En recevant la dernière lettre de M. Draper, je l'ai de suite transmise sans commentaire à M. Lafontaine, afin de savoir de lui et de vous ce qu'il fallait y répondre, mais comme je prévoyais ce qui arrive, le départ du Gouverneur, j'étais bien décidé à ne pas aller plus loin dans l'affaire pour le moment assuré que j'étais que les raisons qui m'avaient mis en scène allaient bien vite disparaître, et que bientôt l'administration actuelle pourrait traiter sans obstacle avec les personnes qui sont seules compétentes pour y faire les changements nécessaires, je veux parler de M. Lafontaine; de vous et de vos autres ci-devant collègues à qui la satisfaction est due et à qui il appartient de dire comment elle doit être faite. Pour moi, rester plus longtemps sur la scène, serait retarder et compliquer vos opérations, c'est à vous autres, à présent, qu'il faut aller, et je suis tellement convaincu que c'est là la marche à suivre, que je vais écrire de suite à M. Draper dans ce sens. En agissant ainsi, je ne le fais que parce que c'est une justice à vous faire, tout en vous assurant que si vous pensez que mon assistance, d'une manière ou d'une autre, peut vous être de quelque utilité, elle ne vous manquera pas, et que vous me trouverez toujours prêt à vous aider par tous les moyens en mon pouvoir.

D'après ces vues, vous voyez que ma présence à Montréal serait inutile, et d'ailleurs, par ce qui précède, que vous n'avez pas à craindre que je gâtes les choses en allant trop vite et trop loin.

Dans les démarches que vous aurez à adopter, il vous sera peut-être de quelque utilité de savoir que dans les lettres que j'ai écrites, et dans celles que je vous ai transmises, ou communiquées, se trouve tout ce qui s'est passé entre M. Draper et moi sur le sujet qui nous a occupés.

Dans la première de vos lettres, vous me demandez de vous faire connaître mes déterminations, je vous dirai que je n'en avais formé aucune, que celles que j'aurais pu avoir formées ne seraient plus de saison, et que maintenant je ne crois pas nécessaire d'en former.

Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez, lorsque vous me dites que si je dois être le principal dans cette affaire, vous vous en réjouirez, et c'est sans flatterie, et en toute sincérité, que je vous dis que la chose ne peut bien aller, que conduite par vous et Lafontaine, et que c'est cette conviction qui m'a amené à la conclusion de ne m'en mêler nullement, si ce n'est pour vous aider, si la chose est en mon pouvoir.

Je suis, &c.,

Tout à vous,

R. E. CARON.

(L'Hon. W. Draper à l'Hon. R. E. Caron.)

CONFIDENTIEL.

MONTREAL, 26 Novembre, 1845.

Mon cher Monsieur,

Le départ de Lord Metcalfe a eu lieu ce matin. Quoique ce changement n'altère en aucune manière l'opinion que j'entretiens sur la nécessité de renforcer l'Administration locale, il affecte matériellement la position dans laquelle je me trouve et sera placé, et encore bien plus les pouvoirs que je peux avoir pour effectuer quelque chose d'avantageux et de satisfaisant.

J'ai eu de mon devoir Lundi—le jour où j'eus la première communication officielle de l'intention de Son Excellence—de vous en informer, et c'est d'après le même motif que je vous communique combien je sens ma position affectée, vu que vous avez droit d'attendre de moi l'information la plus prompte sur tout ce qui pourrait influencer vos propres opinions et actions dans cette affaire.

Croyez-moi, &c.,

W. H. DRAPER.

[NON-PUBLIÉE.]

(L'Hon. R. E. Caron à l'Hon. L. H. Lafontaine.)

QUÉBEC, 6 Février, 1846.

Mon cher Ami,

Je m'acquiesce aujourd'hui de la promesse que je vous ai faite, de vous envoyer copie des lettres qui vous manquaient pour compléter la correspondance qui a eu lieu entre vous et moi, et entre Draper et moi.

Je compte sur votre discrétion pour l'usage que vous ferez d'une correspondance commencée avec l'intention qu'elle serait confidentielle. Je n'entends pas cependant vous priver des avantages qu'elle pourrait vous procurer, et je ne recule nullement devant la responsabilité de ce que j'ai écrit et suggéré; mais j'ai lieu de m'attendre que vous ne ferez pas de ceci le sujet de discussions sur les papiers publics.

Je suis, cher ami,

Tout à vous,

(Signé) R. E. CARON.

[NON-PUBLIÉE.]

(L'Hon. M. Caron à l'Hon. L. H. Lafontaine.)

MONTREAL, 10 Mars, 1846.

Mon cher Ami,

Je pars pour la campagne d'où je ne reviendrai que Jeudi soir, pensant

que peut-être vous aimerez à voir avant ce temps ma réponse sur le sujet qui nous a occupés. Dimanche, je vous écris ces lignes qui contiennent ce que je pense sur la proposition que vous m'avez alors faite de livrer à la publicité, soit en mon propre nom, ou autrement, la correspondance en entier entre Mr. Draper et moi, et entre vous et moi depuis le mois de Septembre dernier.

J'ai donné à cette proposition beaucoup d'attention, et je l'ai fait avec un sincère désir de pouvoir en venir à la conclusion que vous paraissez désirer, savoir, de mon consentement à cette publication ; mais je regrette de dire que je n'ai pu encore me convaincre de la convenance d'une pareille démarche et des avantages qui pourraient en résulter. Quant à faire la chose en mon nom, je ne vois rien qui pourrait de ma part justifier un tel acte ; quant à y donner même mon consentement, les circonstances et l'attente sous lesquelles cette correspondance a été commencée et continuée me fait croire que je ne le puis pas convenablement.

Je n'ai pas manqué de réfléchir sur la prétention que vous avez émise que la correspondance en question ayant été de ma part conduite comme intermédiaire seulement, elle était plutôt vôtre que mienne, et que vous avez partout droit d'en faire tel usage que vous jugerez à propos. Je dois avouer que je la trouverais sans réponse, si en entamant avec moi cette correspondance vous n'eussiez cédé, tacitement d'abord, et ensuite directement à la condition que j'y avais mise, c'est qu'en cas de non succès, la chose resterait entre nous. Malgré cela, vous pouvez avoir raison, et je vous en laisse le juge. Si votre position est correcte, vous n'avez pas besoin de mon consentement ; si vous faites la publication en vertu du droit que nous prétendez avoir, je me réserve celui de dire que vous avez agi sans ma sanction et contre mon avis. Si vous vous décidez à publier, il y a dans mes lettres plusieurs parties qui devraient en être retranchées, votre excellent jugement vous indiquera ces choses. Quel que soit la détermination à laquelle vous en venez, je me flatte que nos liaisons d'amitié et d'estime réciproques n'en souffriront en rien, que vous voudrez me regarder comme par le passé.

Votre dévoué confrère et ami,

R. E. CARON.

[NON-PUBLÉ.]

(L'Hon. L. H. Lafontaine à l'Hon. R. E. Caron.)

Montréal, 11 mars, 1846.

Mon cher ami, — Votre lettre en date d'hier ne m'a été remise que bien tard le même jour, c'est à dire après l'ajournement de la cour d'appel, où j'avais eu le plaisir de vous voir.

Avant de répondre au long à cette lettre, dans le cas où je croirais à propos de faire, tant pour rectifier quelques inexactitudes que pour revendiquer la justice qui est due à mes amis et à moi-même, permettez-moi de vous prier de me dire, si votre refus de consentir à ce que vous appelez la *publicité* de la correspondance dont il s'agit, doit s'étendre à tous les cas possibles où je pourrais, d'après les usages constitutionnels, surtout en ma qualité de Membre de la Chambre d'Assemblée, être appelé à parler de cette correspondance, et si dans un pareil cas, vous entendez avoir le droit d'exiger que je garde le silence sur le contenu de cette correspondance, au point de n'avoir aucune discrétion à exercer à cet égard, tant dans mon intérêt personnel que dans celui du parti auquel j'appartiens.

Tout à vous,

L. H. LAFONTAINE.

[NON PUBLIÉE.]

(L'Hon. R. E. Caron à l'Hon. L. H. Lafontaine.)

Montréal, 16 mars, 1846.

Mon cher ami, — D'après l'entretien que nous avons eu Dimanche dernier, je pense que nous nous entendons parfaitement, sur l'usage que vous pouvez faire de notre correspondance ; ainsi il est à peine nécessaire de vous dire, en réponse à votre lettre du 11, provoqué par la mienne en date de la veille, que le refus de ma part contenu dans cette dernière de consentir à ce que j'aurais pu appeler *publication* plutôt que *publicité*, de la correspondance en question, ne s'étend pas aux cas possibles, où vous pourriez d'après les usages constitutionnels, et surtout en votre qualité de membre de la chambre d'Assemblée, être appelé à parler de cette correspondance, mais qu'il est distinctement compris qu'en pareil cas, je ne réclame nullement le droit d'exiger que vous gardiez le silence sur le contenu de cette correspondance, qu'au contraire vous avez pleine liberté d'exercer à cette égard une discrétion judiciaire, tant dans votre intérêt personnel, que dans celui du parti auquel vous appartenez.

Tout à vous,

R. E. CARON.

A continuer.

BULLETIN.

Départ du Maire. — Exhibition de crucifix. — Sur la démission de Mgr Dupuch.

M. Ferrier, maire de la ville est embarqué le 20, pour l'Angleterre ; on ne sait pas encore ce qui en résultera pour la corporation.

— Nous annonçons dans l'article des nouvelles, l'arrivée à New-York des

vaisseaux *Adirondack* et *Queen of the West*, et les dernières nouvelles qu'ils apportent d'Angleterre.

— Les papiers américains ont beaucoup parlé d'un crucifix fait par un moine italien, qui n'avait fait aucun étude de la sculpture ; ce morceau qui est un ouvrage fini de l'art est maintenant entre les mains de M. Edward qui prétend l'avoir acheté dix mille piastres de M. Lester. Nous ne pouvons que regretter de voir une chose si sacrée devenir, entre les mains des protestants, un objet de spéculation. Combien qui ont donné leur argent pour voir cette pièce de l'art, sans avoir eu le moindre sentiment de respect envers CELUI qui y est représenté ? Sans aucun doute, ce crucifix serait mieux placé sur les autels de CELUI qui a répandu tout son sang pour le salut des hommes. Au surplus voici ce que ce crucifix, regardé comme un objet profane, a rapporté à ses maîtres. M. Lester a gagné à Gènes 1000 piastres, et 2000, en s'en retournant chez lui, depuis ce tems, l'exhibition à New-York lui a donné 2000 piastres. On prétend qu'à présent il n'a pas gagné moins de 20,000 piastres. M. Lester avait dit qu'il ne voulait pas s'enrichir par cette espèce de gagnè-denier, mais qu'aussitôt qu'il aurait retiré ce que lui en coûtait son crucifix, c'est-à-dire 4150 piastres, il le donnerait à quelque église catholique. La vente qu'il en a faite à M. Edward ferait voir le contraire, ou bien, que ses promesses n'étaient pas sincères, et que son ostentation de générosité n'était qu'une finesse de calcul.

— Pour les affaires de la Chambre, nous renvoyons aux débats sur les bills des *Municipalités* et de l'*Education*, que nous avons copiés de la *Revue Canadienne*. On verra dans l'article des Etats-Unis que M. Cristenden a remporté une victoire éclatante sur M. Colquitt ; ce qui fait voir que chez nos voisins, les idées sont plus à la paix qu'on ne le pensait.

— Décédé, dans la nuit du 19 au 20 avril, au presbytère de la Pointe-aux-Trembles de Québec, à l'âge avancé de 83 ans et 8 mois, le rév. M. Joseph Claude Poulin de Courval, archiprêtre et curé de cette paroisse depuis 52 ans. M. Courval était de la Société d'une Messe.

— Nous avons annoncé dans notre feuille, il y a quelque tems, la démission de Mgr. Dupuch, qui d'un bond s'est jeté de son beau siège épiscopal dans une cellule de trappiste. Dans ce tems-là, c'était un mystère inconnu à tout le monde, mais maintenant, ce n'en est plus un : il faut le dire aujourd'hui, c'est par suite d'embarras financiers devenus fort graves que le premier évêque d'Alger résigne son siège. Si la position extrêmement difficile où s'est trouvé Mgr. Dupuch lui a fait commettre des fautes, il n'en reste pas moins digne de la vénération des gens de bien : nul n'aura jamais l'ombre de prétexte pour lui refuser le respect et l'estime dus aux plus touchantes et aux plus chrétiennes vertus. Le bâton pastoral est partout un pesant fardeau, mais à Alger c'est un poids immense ; — entrons dans notre sujet.

Nous lisons dans une lettre datée du 10 janvier, ce qui suit :

..... Les embarras financiers de Mgr. d'Alger sont, il est vrai, bien grands aujourd'hui ; mais pour qui a-t-il contractées ces dettes ?

..... Lorsque le pieux évêque est venu prendre possession de son nouveau siège, une petite mosquée convertie en église, trois ou quatre prêtres, dont un seul convenable, voilà quelle étaient les ressources spirituelles de la colonie. Aujourd'hui la plupart des villes prises par nos armes, la plupart des villages fondés par nos colons, ont été pourvus de pasteurs ; Alger compte une trentaine de prêtres : plusieurs communautés religieuses, tant d'hommes que de femmes. Je serais trop long, si j'entreprenais de vous retracer toutes les fondations de Mgr. Dupuch durant les sept années de son pontificat. Que d'efforts pour procurer un seul prêtre à des populations chrétiennes de quatre à cinq mille colons souvent dispersés en plusieurs hameaux. Ne croyez pas que le gouvernement qui a reconnu de loin en loin le titre de quelques curés et desservants, ait pourvu tous ces prêtres de tout ce qui est nécessaire au culte, ait construit même beaucoup d'églises pour ces populations agricoles ; non depuis quinze ans le gouvernement a fait édifier quatre églises catholiques ! C'est à la générosité des fidèles que l'évêque a été obligé de s'adresser pour disposer tous les autres sanctuaires de la colonie. Sur six ou huit chanoines dont un remplit l'office de curé, et trois vicaires seulement reconnus par le gouvernement reçoivent de lui une rétribution, les autres prêtres vivent comme ils peuvent : la population depuis deux ans s'est accrue de 40,000 âmes, deux nouveaux prêtres en tout ont été accordés.

La plupart des fonctionnaires, depuis le premier magistrat jusqu'au dernier

subalterne de police est ici beaucoup plus rétribués qu'en France : au contraire les traitemens du clergé de la colonie n'atteignent guère que ceux de la métropole. Ainsi nos évêques ont 10,000 fr. et on leur vote un supplément par la plupart des conseils généraux. L'évêque d'Alger n'a que 15,000 fr. et avec cette somme, il est obligé de payer tous ses frais d'administration, de secrétariat, de recevoir son clergé, de donner l'hospitalité, et de voyager. Dans ses voyages, il est obligé de porter sa tente et ses provisions, accompagné d'un ou deux prêtres et suivi d'un seul domestique. Afin de subvenir aux besoins des braves qui sur le champ de bataille réclamaient les secours de la religion dont ils étaient privés en mourant, Monseigneur a force de réclamations auprès du gouvernement qui l'avait d'abord rebuté, insiste et obtient à cet acte de dévouement que ce prêtre ne serait pas équipé par le gouvernement et que l'administration n'aurait pas à s'occuper de lui : l'évêque est forcé de lui abandonner son cheval.

Voici en partie ce que nous lisons dans une autre lettre du 16^e de janvier : Monseigneur dans cette grande détermination, n'a écouté ni les conseils de la prudence humaine ni ceux de l'amour propre, ni ceux de l'intérêt temporel. Il n'a écouté que son cœur, que l'élan de sa foi, et de sa piété. Ses prêtres les plus dévoués, ses meilleurs prêtres qui ont tant souffert pour lui, sont affligés, consternés par une nouvelle qui ne les étonne pas. On devinait ce qui arrive, on gémit de ce qui est arrivé. On maudit bien des actes consommés, on aime, on bénit celui qui les a faits ; deux hommes vivaient en un seul ; l'homme que Dieu avait fait bon, généreux, sensible, doué des plus belles qualités de l'esprit et du cœur, infatigable, volant au secours de toutes les misères, aimant la maison de Dieu avec toutes ses prières, ses sacrifices, ses pauvres qui en sont la richesse ; recueillant à Bordeaux les orphelins, les savoyards, en Afrique courant au devant des prisonniers qu'il arrache aux mains des arabes jetant de l'argent, comme s'il ne devait jamais en manquer, lorsque l'argent manquait, empruntant pour donner comme s'il n'avait pas dû rendre ce qu'il empruntait ; recourant aux juifs don la rapacité a creusé sous ses pieds l'abysses où il s'est englouti.

Après sept années d'épiscopat Mgr. Dupuch laisse à Alger trois maisons de Sœurs de St. Vincent destinées à soulager toutes les misères : une maison des Dames du Bon Pasteur pour les filles repenties ; une maison pour les orphelins ; un monastère de la Trappe composé de vingt pères et de quarante religieux. A Oran, un établissement des Dames Trinitaires pour l'éducation des filles riches ou pauvres ; à Bone, Philippeville, à Constantine, à Bougie, des Sœurs de la doctrine chrétienne pour l'instruction des enfans, et le soulagement des malades. Dans le diocèse, près de quatre-vingt prêtres desservant les paroisses et les hôpitaux. O Providence ! O admirable Providence, il fallait un homme hardi, vif, entreprenant, aveugle presque pour affronter tant d'obstacles insurmontables. Cet aveugle a passé partout à travers les murs et les montagnes, heurtant le croissant et l'épaulette, toute la terre d'Alger a tressailli sous sa crosse... Tel est je crois le point de vue d'où l'on peut sainement juger ce grand événement, car c'en est un pour l'église d'Afrique.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

LIBAN.

— Nous recevons d'un Maronite les observations suivantes, qui nous semblent de nature à augmenter l'intérêt qui s'attache à cette race si catholique et si malheureuse.

Une erreur grave, qu'il est important de relever, s'est glissée involontairement, sans doute, dans le tableau douloureux et vrai que M. le comte de Montalembert a déroulé aux yeux de la France, sur les tristes événements de Syrie. L'honorable pair a dit : « Les Maronites renoncèrent au douzième siècle à l'hérésie d'Eutyches et embrassèrent la foi catholique apportée par les croisés français. » Cette erreur n'est malheureusement que trop accréditée en Europe, et particulièrement en France, par des rapports de voyageurs mal renseignés ou malveillans.

Saint Maron, dont la nation maronite tire, comme on le voit, son origine, vivait au quatrième siècle ; ainsi donc, avant la naissance des hérésies qui ont divisé l'Eglise orientale en des sectes différentes, le nom de Syrien était celui de tous les chrétiens qui habitent cette vaste contrée. Mais depuis que la plupart de ces chrétiens se furent séparés du corps de l'Eglise grecque, on leur donna différents noms qui désignent leur créance particulière ou le chef de la secte qu'ils ont embrassée ; c'est ainsi qu'au nom originel de leur patrie, on a substitué les noms odieux de Nestoriens, de Monothélites, Jacobites ; il faut cependant excepter les Maronites de cette règle générale. Car enfin, bien que nos ancêtres fussent constamment partie de

anciens syriens, soumis aux empereurs d'Orient ou attachés à l'Eglise grecque, leur changement de nom a un principe tout opposé à celui que nous venons d'établir. C'est donc à saint Maron lui-même que remonte notre nationalité ; mais notre foi catholique a toujours été la même depuis cette époque jusqu'à nos jours ; nous n'avons jamais rejeté nos principes religieux pour en embrasser d'autres, hérétiques ou faux, comme cela arrive encore aux Syriens, aux Arméniens et aux Grecs-unis.

Témoins ces paroles de Grégoire XIII, en 1581, dans sa bulle d'érection du collège des Maronites à Rome : « Les Maronites descendent et sont les restes de ces premiers chrétiens de Syrie qui n'ont jamais dégénéré de la foi que leurs ancêtres avaient reçue des apôtres, et qu'ils professent encore constamment au milieu des nations infidèles et schismatiques ; ils ressemblent à l'Horèb et au Mont-Sinaï, ils sont inébranlables dans leur foi contre toutes les attaques de leurs ennemis. Qu'il nous suffise de rappeler ici que vers le milieu du cinquième siècle 300 religieux maronites 300 disciples de saint Maron, ont été martyrisés par les infidèles monothélites et jacobites pour avoir persévéré dans leurs croyances catholiques et rejeté courageusement le poison des hérésies. »

Si la plupart des anciens auteurs ou historiens de sectes dissidentes nous ont gratifiés si généreusement de la qualification d'hérétiques, ce n'était, à coup sûr, que par inimitié nationale, et que notre attachement et notre soumission au Saint-Siège a toujours excité leur jalousie contre nous au plus haut point. Ils ont tâché, par conséquent, dans leurs écrits, de nous représenter dogmatiquement comme des hérétiques, comme les descendants d'Eutychès et de Dioscôre.

Ce que nous venons d'exposer au sujet de l'origine des Maronites et de leurs doctrines orthodoxes est tellement précis, incontestable, qu'ils se trouve confirmé dans le recueil des conciles, et par les bulles qu'Innocent III, Grégoire III, Clément VIII, Honorius, Alexandre IV et Léon X ont envoyées successivement et à diverses époques aux patriarches maronites. Au reste, ces actes décisifs, ces décrets authentiques dont il s'agit, se trouvent consignés dans les archives patriarcales de Canoubin, au Mont-Liban, où, en 1740, un synode mémorable a eu lieu pour constater péremptoirement ces points d'orthodoxie orientale.

Il suit évidemment de ce que nous venons de rapporter que la religion catholique, à laquelle les Maronites ont le bonheur d'appartenir, remonte, incontestablement au commencement du quatrième siècle, et non pas au douzième, comme l'a dit, par une méprise bien innocente d'ailleurs, l'honorable et généreux M. de Montalembert. S. D.

NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

La loi d'éducation.—L'hon. M. Papineau fit, par rapport à la loi des écoles la même motion qu'il avait faite par rapport à l'acte des municipalités. La chambre se forma en comité pour considérer s'il n'était pas expédient de rappeler l'acte des écoles actuellement en force pour en donner un autre qui renfermerait, comme le nouveau bill des municipalités, la plupart des clauses de l'acte passé l'année dernière, à l'exception de quelques amendemens qu'il se proposait d'introduire. Il ne voulait pas donner sur cette mesure de plus amples explications que sur celle qui venait d'être considérée par la chambre. Il dirait seulement les deux principaux amendemens qu'il se proposait d'introduire, c'était : 1o. de faire cesser tout-à-fait les cotisations volontaires, 2o. au lieu de faire payer tant par mois aux enfans qui vont à l'école, d'obliger tous les enfans en âge d'aller à l'école, de payer tant par mois. Les autres amendemens n'étaient que des matières de détail.

M. Chabot demanda si l'on se proposait d'introduire des bureaux d'examineurs.

M. Papineau dit qu'on avait déjà pensé à introduire cette disposition, mais qu'en réfléchissant on avait cru que les instituteurs n'étaient pas déjà trop communs deviendraient encore plus rares, lorsqu'ils seraient obligés de venir se faire recevoir par des bureaux d'examineurs ; la crainte d'être refusés, en empêcherait beaucoup de se présenter, et cette disposition serait alors plus nuisible qu'avantageuse.

M. Cauchon dit qu'il était satisfait de voir qu'on se proposait d'abolir la cotisation volontaire, il avait été lui-même en faveur de cette disposition l'année dernière, mais il s'était convaincu depuis qu'elle ne pouvait pas opérer. S'il était un objet au monde pour lequel on devrait se taxer, c'était assurément pour l'éducation, et si nous devons risquer une fois notre popularité, ce doit être pour ce sujet. Parmi les changemens qu'il trouvait urgens, était l'institution d'un bureau d'examineurs. Il suggérerait aussi de nommer un surintendant pour chaque district, au lieu d'un seul pour tout le pays. Ce surintendant serait le président d'un bureau d'examineurs dans chaque district. On pourrait introduire dans l'acte certaines dispositions qui mettraient toute personne en liberté de faire l'école, même quand elle ne serait pas reçue par le bureau d'examineurs ; mais ceux qui auraient été jugés par ce bureau en état d'enseigner, devraient au moins être certains de trouver une situation honorable. Ce bureau pourrait être chargé de décider les conflits qui surgissent entre les commissaires et les maîtres d'école. Dans de petites localités il existe quelquefois de grande passions, et l'on a vu des commissaires sacrifier à leurs caprices des instituteurs habiles et éclairés. On a donné aux commissaires un pouvoir illimité ; c'est encore un des points qui auraient besoin d'amendemens.

La motion fut émise à l'unanimité.

Loi des Municipalités.—Vendredi soir, l'hon. M. D. B. Papineau, fit motion, conformément à l'avis qu'il en avait donné le jour précédent, que la chambre se constituât en comité, pour considérer s'il n'était pas expédient de rappeler la loi des municipalités pour présenter un nouveau bill à ce sujet. Il concevait que la plus grande partie des dispositions de cette loi pouvaient rester telles qu'elles sont maintenant, mais il y avait des amendemens très nécessaires à faire, et puisqu'il fallait présenter un nouvel acte, il pensait qu'il serait beaucoup moins embarrassant et beaucoup plus clair pour le peuple d'avoir la loi et les amendemens renfermés dans un seul acte, que de les avoir éparés dans divers actes du parlement. C'est pourquoi il se proposait de présenter un bill qui renfermerait la plus grande partie des dispositions de celui que la législature sanctionna sur le même sujet dans la dernière session, et les quelques amendemens qui lui paraissaient nécessaires.

M. Chabot pensait que l'on n'avait pas encore eu le temps de se convaincre des bons ou mauvais effets que devait produire cette mesure; les gens commençaient à comprendre les dispositions de l'acte passé l'année dernière, il était mieux d'en faire une plus longue expérience, et ne pas obliger le peuple à se soumettre encore au fonctionnement d'une nouvelle loi.

M. Taché dit que s'il comprenait bien l'hon. M. Papineau il ne s'agissait que de mettre en un seul corps la loi déjà en force, avec les amendemens qu'il y avait à faire.

M. Chauveau était fâché de voir qu'aucune loi ne pouvait fonctionner tranquillement dans ce pays, sans être à tout instant amendée et changée de toutes manières. Il voulait savoir si l'on avait quelque raison pour proposer des amendemens à la loi des municipalités, et quelles étaient ces raisons.

M. Papineau dit qu'il n'y aura dans le nouveau bill que très peu de dispositions nouvelles: qu'il adopte cette démarche seulement pour que la population des campagnes puisse voir d'un coup d'œil ce qu'elle a à faire, et qu'au lieu d'avoir deux actes à comparer, elle n'ait qu'une seule loi qui renferme tout.

M. Boutillier voulait savoir si c'était l'intention du ministère de faire des changements dans le système de voirie; si c'était le cas cette mesure serait reçue avec une grande satisfaction, car il était reconnu que ce système, tel qu'il existe actuellement est une source d'inconvénients.

M. Chauveau pensait que la session était trop avancée pour permettre à la législature de prendre ces amendemens en considération. Ou les changements étaient peu considérables ou ils l'étaient beaucoup! dans le premier cas on pouvait retarder à une année, et acquérir un peu plus d'expérience sur le sujet; dans le second cas, il était trop tard et les membres du ministère qui trouvaient des amendemens très-nécessaires et qui ne les avaient pas présentés plus tôt, étaient coupables d'un grand tort. Mais le mieux était de savoir sur quelles raisons était basée la motion devant le fauteuil. Lorsqu'on venait dire qu'il était expédient de rappeler une loi passée l'année dernière par les trois branches de la législature, n'était-il pas convenable de demander pourquoi on agissait ainsi?

M. Cauchon dit que la question de savoir s'il est nécessaire de légiférer sur un sujet doit venir aussitôt que la mesure est présentée à la chambre; c'est pourquoi il se croyait en droit de demander pour quelles causes on voulait révoquer la loi des municipalités? On doit légiférer le moins possible, hormis qu'on ne veuille légiférer que pour dépenser. Il pensait que l'on n'avait pas fait une assez longue expérience de la loi des municipalités. Douze mois n'étaient pas suffisants pour faire connaître les différentes interprétations qu'on peut donner à une loi. Il fallait laisser écouler quelques années, sans quoi on se trouverait dans la nécessité de revenir sur le sujet chaque année, de rappeler de nouveau la loi pour lui faire subir des amendemens. Il ne trouvait pas à propos de revenir si promptement sur une loi que le peuple ne connaissait pas du tout avant la dernière session, et à laquelle cependant il semblait déjà s'accoutumer; une fois qu'on a porté les gens vers certaines habitudes, il ne faut pas les en détourner aussitôt.

M. Papineau dit qu'il n'est pas prêt à donner les raisons qu'on lui demande, mais qu'elles seront données en tems convenable.

M. Lafontaine dit qu'il voterait pour la motion, parce qu'il était convaincu que cette loi avait besoin d'amendemens; lors de sa passage, l'année dernière il avait prédit qu'elle ne pourrait fonctionner sans inconvénient, et sa prévision ne s'était que trop bien vérifiée; les personnes de sa profession surtout en avaient fait une pénible expérience; les explications qu'il avait fallu donner à tout moment sur les dispositions de cette loi avaient demandé un tems et des soins considérables. Il était d'opinion comme ses amis qu'il l'avaient précédé qu'il fallait rappeler les lois le moins souvent possible, parce qu'en les révoquant incessamment, on apprendait au peuple à ne point les respecter. Mais dans le cas présent, ce n'était pas sans besoin. Il valait infiniment mieux réunir les amendemens, et la loi en un seul corps. La principale suggestion, qu'il avait à faire était relative à la manière de décider les élections contestées, il pensait que le moyen le plus praticable était de présenter une requête aux juges, parce qu'autrement l'année s'écoulerait avant que l'élection soit décidée. La motion passe sans division.

Revue Canadienne.

—Samedi soir, M. le juge Mondelet, conformément à l'avis que nous en avons donné dans notre journal, délivra aux membres de l'Institut Ca-

nadien, une lecture sur *l'Origine, la marche et les progrès des arts, et les découvertes qui s'y rattachent dans les temps anciens et modernes, avec une esquisse de l'état actuel de la société sous ces rapports.* Comme chacun l'avait anticipé, cette lecture fut instructive, intéressante et amusante: le silence, et l'attention des nombreux auditeurs qui remplissaient la salle, ne fut interrompu que par les applaudissemens qui leur échappaient de tems à autres. M. Mondelet a rempli, de la manière la plus judicieuse, le vaste cadre qu'il s'était tracé, il l'a fait sans fatiguer son auditoire, mais en l'égayant de tems à autre par des traits piquants; il n'a pas oublié le précepte du poète: *miscuit utile dulci.* Nous ne ferons pas ici une analyse de cette lecture, puisque M. Mondelet a bien voulu satisfaire aux vœux des membres de l'Institut, exprimés par une motion faite à cette séance, et nous donner son manuscrit pour le livrer à l'impression. Ainsi nous avons la satisfaction de pouvoir promettre à nos lecteurs de leur donner cette œuvre dans notre prochain numéro, et nous ne doutons point qu'il ne fasse sur eux la même impression qu'il a faite sur ceux qui ont eu le bonheur d'entendre cette lecture de la bouche même de M. Mondelet. *Minerve.*

La navigation.—Le bateau à vapeur *Queen*, capitaine Frenière, parti de notre port jeudi le 16, est arrivé à Québec vendredi vers midi. Les hons. Massue et Aylwin et M. M. Laurin et Hamilton étaient passagers. Le *Queen* est reparti samedi de Québec et est arrivé à notre port hier vers 11 heures. C'est le premier voyage entre les deux villes par la vapeur cette année. Aux dernières dates de Québec, il n'y avait pas encore d'arrivée d'outre mer. Plusieurs berges de steamboats et trois ou quatre bateaux chargés de bois de corde sont entrés dans notre port depuis notre dernière publication. A commencer de ce matin le *Prince Albert* fait trois voyages par jour. De Laprairie 6 heures, 10^h et 2^h; de Montréal 9 heures, midi et 3 heures. Le rail-road de Laprairie à 10 heures et à 5; de St. Jean à 9 heures et à midi trois quarts. *Idem.*

FRANCE.

—La maison de feu M. le marquis de Saint Léger, mort il y a quelques mois à Limoges, dans laquelle on a déjà découvert 126,000 fr. en argent, cachés par lots dans la plupart des meubles, est aujourd'hui en voie de démolition complète. Les seize héritiers ont préféré en venir à cette fin plutôt que de la vendre, et ils ont bien fait, dit-on, puisque déjà une somme considérable en or a été trouvée, également divisée par lots, soit dans l'épaisseur des poutres, soit dans l'épaisseur des murailles, soit dans les planchers et sous les pavés, soit ailleurs. La somme en or déjà découverte dépassé 60,000 francs, et on continue toujours la démolition et les fouilles en présence de plusieurs héritiers et malgré l'intempérie qui règne.

ILES SANDWICH.

—On dit dans l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans: "Nous avons reçu un assez fort volume venu des Iles Sandwich et intitulé: "Correspondance entre le secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères de Sa Majesté hawayenne et le consul général de Sa Majesté britannique." Il s'agit, à ce qu'il paraît, dans cette publication, de certaines réclamations qu'un sujet anglais adresse à propos d'une concession de terres. Est-ce que ce serait là-bas leur question d'Orégon? Il faut qu'on y attache bien de l'importance pour y consacrer tant de papier et pour envoyer si loin tout ce papier qui, au demeurant, n'est pas trop mal imprimé pour l'avoir été aux Iles Hawaii."

ÉTATS-UNIS.

—Les nouvelles des Etats-Unis, prises dans leur ensemble, n'ont fait qu'accroître la panique causée depuis quelques jours, tout à la fois par les projets de sous-trésorerie et du nouveau tarif et par les rumeurs politiques de Washington. D'après ces rumeurs, M. Polk aurait bien décidément reçu de M. Mac Lane ambassadeur des Etats-Unis à Londres, des dépêches d'un caractère défavorable. Le langage du ministre américain ne permettait pas d'espérer que le cabinet de Saint-James consentit à prendre l'initiative d'une nouvelle proposition au sujet de l'Orégon. On se demandait enfin, qu'elle serait la décision du sénat à l'égard de la notice? Laquelle l'emporterait, de la rédaction de la chambre, de celle de M. Crittenden ou de celle de M. Colquitt. La question est résolue aujourd'hui. La rédaction de M. Crittenden a triomphé, elle a été adoptée, avec un léger amendement, par 40 voix contre 14. C'est là une victoire complète éclatante, du parti de la conciliation et de la paix dans le sénat. L'amendement de M. Crittenden était une espèce de juste milieu entre celui de la chambre, qui n'exprimait qu'un désir de voir rouvrir les négociations, et celui de M. Colquitt, qui émettait le vœu d'un compromis. M. Crittenden avait évité ce mot trop explicite aux yeux de bien des gens, mais on avait gardé l'esprit, en recommandant de nouvelles négociations en même tems que la signification de la notice, après la fin de la session actuelle.

—Les dernières nouvelles de Mexico apprennent que M. Slidell a laissé Vera-Cruz pour se rendre à Washington.

—Les troupes des Etats-Unis, sous le commandement du général Taylor se sont établies à Matamoras. Le commandant mexicain de ce port a brûlé la maison de douane, et retiré à l'approche des Américains.

Le président des Etats-Unis a transmis au Congrès un message en réponse à une résolution, lui demandant copie de toutes correspondances qui auraient eu lieu au sujet du territoire de l'Orégon, dans lequel il déclare qu'il n'y a eu aucune correspondance à ce sujet entre les deux gouvernemens, depuis que M. Buchanan a refusé de s'en remettre à des arbitres. La chambre des re-

présentans a repris la considération du bill qui étend les lois des Etats-Unis, au territoire d'Orégon.

La fin de la discussion de l'Orégon a été fixée au 16 du courant. Le vote sur cette question doit être donné maintenant, et la prochaine malle des Etats-Unis nous en apportera probablement le résultat.

Explosion à la Nouvelle-Orléans.— M. T. J. Spear, qui occupe un bureau à l'Arcade de Banks, acheta, il y a un ou deux jours, une caisse de capsules, provenant du naufrage du bateau à vapeur *Dr. Franklin*. M. Spear étendit hier ces capsules sur les plancher pour les faire sécher au soleil, et comme il les retournait avec sa canne, elles ont fait explosion. La commotion a été tellement forte, que les fenêtres, les contrevents et les bureaux ont été presque entièrement détruits. Nous déplorons d'avoir à ajouter que M. Spear a été grièvement blessé à la tête, car les capsules sont entrées en grande quantité dans la peau; il a été ramené chez lui très-souffrant, et l'on craint qu'il n'ait la vue perdue. Un M. Canonge, qui se trouvait dans le bureau au même moment, n'a pas été blessé.

DEUX PROCES CRIMINELS A CARTHAGENE.

La ville de Carthagène, l'un des trois départemens maritimes de l'Espagne, complètement déchue de nos jours, était, au commencement de ce siècle, d'une grande importance tant par les avantages de sa situation typographique que par la sécurité de son port, les richesses de son arsenal, la beauté et la salubrité de son climat. Entourée de vastes faubourgs de Santa-Lucia, San-Anton et Quitapellejos, elle comptait une population considérable; mais une effroyable épidémie vint fondre, en 1804, sur Carthagène; elle remplit cette ville d'épouvante et de deuil, décima ses habitants, anéantit son commerce. Le vomito-negro s'attaqua indistinctement aux riches et aux pauvres, aux enfans, aux hommes, aux vieillards. Des familles entières disparurent confondues dans une même destinée: le *carreo de los muertos* parcourait incessamment les rues, se remplissant à chaque porte; trente mille personnes moururent; une chemise, un drap, un morceau de toile grossière, étaient l'unique cercueil accordé aux victimes, qui, étaient jetées pêle-mêle dans une fosse béante et profonde que le peuple désigna sous l'expressive dénomination de *Fosse du diable*.

Un *farolito* suspendu à l'appui des balcons ou à la grille-extérieure des croisées, annonçait aux fossoyeurs qu'un corps réclamait la sépulture. Bien de sinistres épisodes marquèrent le passage du fléau; bien des crimes restèrent ignorés pendant ces journées funèbres. En passant devant une maison obscure du quartier de la Merced, les conducteurs du chariot ayant aperçu le fanal indicateur, entrèrent dans cette maison, et pénétrèrent dans la chambre mortuaire. Un homme vêtu de l'habit bleu d'uniforme à devant et collet rouges, qui distinguait les soldats de marine, vint à leur rencontre. Cet homme portait les galons de sergent: il se nommait Lazaro. Il avait vu le jour à Tlascala, en Amérique, et s'était embarqué pour la Péninsule au port de la Vera-Cruz, sur un bâtiment de commerce espagnol. Il était petit, maigre, noir de peau et de cheveux, très-jeune encore et doué d'une physionomie bienveillante, plutôt rusée qu'énergique.

Sur le lit, qui occupait l'un des angles de la salle, une femme était étendue dans un état de grossesse avancée, immobile, et déjà froide. Elle n'avait pour vêtement qu'un jupon, et par une précaution qui pouvait paraître singulière, son cou était enveloppé d'un mouchoir. Son visage était noir, ses lèvres gonflées, ses yeux sanguinolens, bien qu'on ne découvrit sur ses membres ni la teinte verdâtre, ni les larges taches livides, symptômes ordinaires du vomito. Les fossoyeurs, en soulevant le cadavre, dérangèrent, le mouchoir, et remarquèrent alors autour du cou de la morte une longue raie rouge circulaire; mais ils ne demandèrent aucune explication, ne firent aucune menace, se contentant de regarder fixement le sergent, qui pâlit sous ce regard accusateur. Qu'importait la supposition d'un meurtre à ces heures de calamité, où l'assassin, le poignard levé, tombait foudroyé par l'épidémie; quand le juge expirait dans l'enceinte du tribunal, le prêtre au pied de l'autel, le bourreau sous la garotte à peine dressé? Aucune recherche judiciaire, aucune enquête, n'eurent donc lieu, et il fallut un concours de circonstances extraordinaires pour que les fossoyeurs se rappelassent, quatorze ans plus tard, les étranges indices qu'ils avaient observés dans la maison de la rue Del Alto.

Ce n'était là, en effet, que le premier acte d'une mystérieuse tragédie qui, bien qu'ayant toujours le même acteur principal, se divisa en trois parties et en trois époques distinctes.

Après avoir montré la plus vive douleur de la perte de sa femme, le sergent Lazaro s'était remarié, et continuait à jouir, parmi ses supérieurs et ses camarades, de la réputation d'un homme doux et paisible. Un matin, tout en se dirigeant vers la caserne des sol-

dats de marine, il accosta sur le port un boulanger nommé Perez, qui lui avait servi de *compadre* lors de son second mariage; et qui lui apportait journellement les petits pains tendres dont les Espagnols font usage en prenant le chocolat. Le sergent dit à cet homme qu'il allait au quartier chercher sa ration; que son absence ne devait durer que quelques minutes; et que sa femme dormant encore, il l'avait enfermée au logis; il engagea, en conséquence, le *panadero* à s'y rendre; à déposer le pain dans la première pièce, et lui remit la clef que ce dernier prit sans hésitation et sans défiance.

Le sergent et le boulanger se séparèrent. Dès qu'il fut hors de vue, Lazaro se mit à courir jusqu'à la caserne; il y prit sa ration, échangea de joyeuses plaisanteries avec plusieurs sous-officiers de sa compagnie, et revint précipitamment sur ses pas. Arrivé dans la rue Del Alto, il ralentit sa marche, entra dans la maison qu'il habitait, d'un air insouciant, monta l'escalier, et entr'ouvrit la porte; mais il s'arrêta sur le seuil, interdit, muet, le regard frappé d'épouvante. Le *panadero*, pâle comme la mort, était debout devant le cadavre d'une jeune femme qui rendait du sang par la bouche et par les narines, et portait au cou cette fatale raie circulaire, signe trop certain de strangulation.

Le sergent, à cette vue, fit un geste si désespéré, poussa un cri si terrible, que les voisins accoururent en foule et se réunirent pour arracher de ses mains le *panadero*, qu'il avait renversé sous ses genoux, et qu'il frappait avec une violence frénétique, en l'appelant: *Monstruo! asesino!*

Le meurtrier présumé, dont le trouble, la terreur, le stupide silence, joints à sa présence sur le lieu du crime, étaient de graves présomptions, fut incontinent arrêté et conduit devant l'alcade de *Barrio*. C'est alors seulement que, retrouvant quelque leur de présence d'esprit, le *panadero* protesta de son innocence, affirmant avoir trouvé le corps étendu par terre dans la première chambre et déjà glacé; il rappela ses antécédens irréprochables, sa vie obscure, mais probe, estimée, laborieuse, et s'efforça de prouver qu'aucun intérêt cupide n'avait pu le pousser à commettre un tel forfait puisque Lazaro vivait, au su de tous, dans un état de gêne et presque de pauvreté. L'accent de vérité dont ces dénégations étaient empreintes fit un instant planer de vagues soupçons sur la tête du sergent de marine; mais son apparition à la caserne pendant la pénétration probable de l'assassinat, ses traits calmes, sa parole exempte d'émotion en causant avec ses camarades, et plus encore l'unanimité des voisins pour attester l'étroite harmonie qui n'avait cessé d'exister entre Lazaro et sa femme, ne tardèrent pas à détourner de lui les charges de l'accusation.

L'affaire, rapidement instruite, fut jugée au tribunal de l'alcade-mayor. Le fiscal déploya un art remarquable, une ardente éloquence, et la culpabilité du *panadero* devint, sous l'accumulation des argumens et des preuves, d'une évidence palpable. Le malheureux, d'ailleurs, ne se défendait que par des sanglots, et l'alcade-moyen prononça la sentence qui le condamnait à être pendu.

Lorsqu'elle entendit cet arrêt, une jeune femme, qui du coin le plus obscur de la salle d'audience avait tenu les yeux convulsivement attachés sur le fiscal, sur l'accusé et sur un tout petit garçon qui assistait à cette scène avec plus de curiosité que de douleur, repoussa les alguazils, et s'écria, en tournant sa tête désolée vers l'alcade:

— Bourreau! puisque vous êtes en train de tuer, prenez aussi l'épouse et l'enfant!

Quant au boulanger, qu'on avait vu jusqu'alors si pusillanime et si accablé, il se sentit soutenu par une fermeté stoïque à cette heure suprême, et dit simplement:

— Senor, je suis innocent; que Dieu vous pardonne!

Le jugement, toutefois, ne pouvait recevoir d'exécution qu'après avoir été soumis à une juridiction supérieure, toute sentence rendue par l'alcade-mayor devant être, aux termes de la loi, portée en dernier ressort à la chancellerie actuellement désignée sous la dénomination d'*Audiencia*, qui prend connaissance de l'affaire, casse la sentence, la modifie, ou la rend, par sa sanction, irrévocable. L'arrêt prononcé par l'alcade-mayor de Carthagène fut, en conséquence, examiné par la chancellerie de Grenade, qui le confirma, et le condamné, mis en chapelle, fut exécuté trois jours après sur la place de *las Monjas*.

Du sommet de l'échelle patibulaire, le patient appela son petit garçon, qui, agenouillé sur le sable, pleurait au pied de la potence, et lui dit:

— Joaquin, souviens-toi, lorsque tu sera grand, que la justice a fait de ton père un pendu, mais non un coupable!..

Une pêche aussi curieuse que productive a lieu chaque année à Carthagène, à la sortie du port. Le point où elle s'effectue, appelé l'*Escambrera*, est dominé par le versant méridional de la montagne qui montre à sa base de délicieuses maisons de campagne, de riches métairies et de précieux vestiges conservés des Maures.

Aussitôt le printemps venu, les pêcheurs préparent les immenses filets qui servent à emprisonner au passage dans l'enceinte de l'*Al-Madrava*, les alunes (thons) qui de l'Océan se dirigent dans la Méditerranée, par le détroit de Gibraltar. Les poissons s'agglomèrent successivement dans ce vaste espace, et au commencement du mois de mai s'accomplit l'inauguration de la pêche dite *primera levantada*. Ce jour est, pour les habitants de Carthagène, l'occasion d'une joyeuse solennité. Dès les premières lueurs de l'aube, les hauts quartiers de la ville et les divers lieux d'embarquement sont occupés par une population bruyante de paysans, de moines, de matelots, et le port est sillonné par un nombre infini de yachts, de balcinères et d'esquifs nommés *salus*, construits avec une légèreté charmante et coquettement pavoisés.

Le clergé paroissial, portant la sainte croix, se rend en grande pompe jusqu'au môle, et prend place dans un yacht élégant, disposé pour le recevoir. Bientôt la petite escadrille disparaît, doucement entraînée par le vent de terre, qui souille chaque matin, et sans le secours auquel les bâtimens ne pourraient qu'avec de graves dangers s'aventurer à quitter la rade. On peut aisément se faire une idée du ravissant coup d'œil que doit offrir aux spectateurs, entassés sur les jetées et sur le rivage, cette longue suite d'embarcations de toute forme, de toute dimension, de toute couleur, diminuant de volume selon les distances, éclairées par les rayons d'un ardent soleil et s'effaçant par degrés dans les lumineuses profondeurs de l'horizon.

Il s'était passé onze années depuis la condamnation et le supplice du panadero, et aucun indice n'était venu indiquer que ce malheureux fût mort victime d'une erreur judiciaire. Le sergent Lazaro avait convolé en troisièmes noces, et vivait avec sa nouvelle épouse, appelé Juana, dans la meilleure intelligence, la plus tendre intimité. Le 12 mai 1818, jour de la Levantada, le sergent se leva de grand matin, réveilla sa femme, et l'invita à aller voir, de la *Linterna*, le défilé des embarcations.

La *Linterna* est un phare destiné à éclairer la marche des navires qui sur ce point des côtes traversent la Méditerranée. Elle occupe le plateau supérieur de la montagne. Au sud, sur le terrain compris entre le mont et la muraille de la ville, s'élève le superbe palais des gardes-marine; mais, comme on s'est vu forcé, afin de donner plus d'étendue à cet édifice, d'entamer le flanc de la montagne et de le couper en quelque sorte à pic, il en résulte que la pente nord, qui regarde Carthagène, est couverte de maisons, de rues, de promenes, et offre un chemin facile; tandis que le côté opposé, qui domine la mer, présente, par suite des larges entailles qu'il a subies, un abîme profond et presque vestic, un escarpement inaccessible.

Lazaro habitait le faubourg dit Quartier des Pêcheurs. C'est de là qu'il partit avec sa femme le 12 mai, n'ayant pour arme qu'un gros bâton court et noueux. Ils franchirent lestement la montagne, recherchant de préférence les sentiers déserts, et atteignirent la cime isolée sur laquelle se dresse la *Linterna*. Lazaro jeta alors tout autour de lui un regard rapide pour s'assurer que personne ne les avait suivis ni ne les pouvait apercevoir. Il se rapprocha autant que possible du précipice, montra d'une main à Juana les chaloupes pavoisées réunies déjà dans le port malgré l'heure matinale; puis, de l'autre main, saisissant les pan de sa mantille, il les ramena brusquement autour de son cou, et les tordit avec tant de force que la malheureuse, à demi étranglée, perdit un instant connaissance et tomba. Le sergent, brandissant son *garrote*, lui en assena plusieurs coups violents, tout en la poussant du pied vers le gouffre; mais la victime, rappelée à l'existence par le sentiment du péril, enlaça les jambes de l'assassin dans une étreinte désespérée; et comme celui-ci la frappait sur les mains pour la contraindre à lâcher prise, la porte d'une petite cabane voisine de la *Linterna*, et qu'on aurait pu croire inhabitée, s'ouvrit tout à coup; une femme s'y montra, et se mit à crier: "Au meurtre!"

Saisi de terreur, le sergent se dégagea des bras de Juana; il la voit râlant, couverte de sang, la juge frappée à mort et s'enfuit; puis, après avoir fait un long détour à travers des chemins affreux, il gagne le port, la caserne, accoste le premier camarade qu'il rencontre, et lui raconte, en maîtrisant son émotion, qu'il a quitté son logis avant le jour pour assister à la Levantada, laissant sa femme endormie, et emportant la clé selon son habitude; finit par le prier

d'aller ouvrir à Juana, et de la conduire à la *Linterna*, où, dès qu'il se serait acquitté de quelques devoirs de service, il s'empressera lui-même de la rejoindre. Cette version était assurément le comble de l'audace et du délire. Aveuglé par le succès de ses deux premiers crimes, le sergent espérait, comme il l'avoua plus tard, n'avoir pas été reconnu du témoin qui avait surgi providentiellement sur le lieu de l'assassinat, et il supposait qu'en trouvant la clé en la possession du soldat de marine, on serait conduit à penser qu'il avait accompagné Juana et l'avait tuée.

Malheureusement pour Lazaro, l'individu auquel il venait de s'adresser avait assisté à l'exécution du panadero, et se rappelait tous les incidents de cette lugubre histoire. La coïncidence étrange qui existait entre la proposition qui lui était faite et les circonstances qui avaient déterminé la condamnation de l'infortuné Perez, furent pour cet homme une véritable révélation; il saisit le sergent au collet, appela la garde et l'arrêta.

Juana avait été relevée mourante et portée à l'hôpital de San-Agostino. Une confrontation n'en fut pas moins jugée nécessaire. A la vue de sa victime, le sergent, qui s'était renfermé dans d'énergiques dénégations, fondit en larmes, et contemplant douloureusement ce visage livide où la mort avait déjà marqué son empreinte, il s'écria avec un accent profond de vérité et de tendresse:

— *O'pobrecita!* quel monstre a pu te mettre en ce pitoyable état!

La moribonde, à cette dernière preuve de ruse et de perversité, se leva droite, par un effort surhumain, et répondit, en dardant sur Lazaro ses yeux vitreux et ardents:

— *Toi, picaro!*

Et retommant sur sa couche, elle expira.

Plus de doute possible. La tombe à demi fermée s'était rouverte pour confondre le meurtrier; ses dénégations ne pouvaient plus être qu'une charge nouvelle, un nouveau crime; d'ailleurs, ainsi que la chose n'arrive que trop souvent, les témoignages abondèrent tout à coup contre le misérable qu'ils avaient si longtemps épargné: les fosseyeurs, muets pendant quatorze années, se souvinrent de la rue Del Alto et du drame mystérieux qui s'y était joué en 1804. Lazaro, effrayé par tant de voix accusatrices, vaincu par l'évidence, avoua tout; il reconnut avoir assassiné ses trois femmes; et comme l'un des juges lui demandait s'il n'avait jamais éprouvé de repentir.

— Non, répliqua-t-il; j'avais besoin de tuer comme de respirer.

Lazaro étant justiciable, en qualité de sergent de marine, des tribunaux militaires, fut condamné à être passé par les armes.

L'assassin avait fait preuve d'un grand calme en présence de ses juges: la solennité de l'audience, la gravité des débats, une dernière lueur d'espérance avait soutenu son énergie. Mais lorsque l'arrêt de mort fut prononcé, ce courage artificiel s'évanouit. Comme tous les criminels à instincts bas et féroces, cet homme ne sut pas mourir. En effet, de curieuses observations psychologiques ont démontré que la résistance morale des condamnés est toujours en raison du caractère de leur crime, et des circonstances qui l'ont accompagné. L'assassin de grande route qui attaque le fcr à la main, la face découverte, corps à corps, meurt avec intrépidité. L'empoisonneur, l'incendiaire, le meurtrier qui tue sans péril immédiat, tombent lâchement. Castaing, on se le rappelle, fut porté agonissant sur l'échafaud, tandis que Guillaume de Lauribau, ce bandit terrible qui ne comptait plus ses crimes, s'offrit au bourreau le sourire aux lèvres, et s'écria: "Ah! te voilà!" en apercevant la guillotine, comme on le ferait pour un ami longtemps attendu.

Le sergent fut conduit, pour être fusillé, sur la place située derrière le couvent del Carmen, tout près du parc d'artillerie. Un peloton de soldats de marine l'y attendait, le fusil chargé: durant le trajet fatal, une femme pâle, amaigrie, couverte de vêtements misérables, se dressa devant le condamné en disant:

"Monstre! je suis la veuve du panadero!"

Il est d'usage, en Espagne, que les patients prennent la parole au moment de leur supplice, et il est rare qu'ils ne puisent pas dans la force de leur repentir et l'ardeur de leur foi religieuse d'émouvantes inspirations. Mais ce fut en vain que le prêtre qui assistait Lazaro le pressa de confesser hautement et publiquement ses crimes; il ne put faire entendre une seule parole, et se contenta de poser à plusieurs reprises, sur la face du crucifix, ses lèvres blêmes et frémissantes. Une première décharge le blessa à mort, il tomba sur un genou, et agita l'un de ses bras dans le vide, en poussant des cris lamentables. L'officier qui présidait à l'exécution s'empressa, en commandant de nouveau le feu, de mettre fin à son agonie. Alors la femme du panadero fit approcher de nouveau du corps du sergent un enfant d'une quinzaine d'années, qui se rua sur le cadavre et le foula aux pieds. Repoussé par les soldats qui le menaçaient de

leurs baïonnettes, il alla lentement rejoindre sa mère, qui l'attira sur son cœur, et s'écria avec une farouche exaltation, en regardant les mains rougies de l'enfant :

"Perez, ó prabre martir, ce sang te venge !"

BENEDICT GALLEY.

M. QUIBLIER s'étant démis de sa charge, M. BILLAUDELLE a été élu Supérieur du Séminaire de St. Sulpice de Montréal.

DECES.

Le 16 du courant, à St. Jean Chrysostôme, à l'âge avancé de 81 ans, le sieur Joseph Descombes, dit Porcheron, ancien citoyen de Laprairie et capitaine de milice. Ses dépouilles mortelles ont été déposées avec pompe dans les voûtes de l'église paroissiale. De nombreux et respectables amis formaient l'assistance. Son petit-fils, le premier oblat canadien, le R. P. Dandurand, qui officiait, fit avec son talent bien connu un pathétique commentaire de l'épître du jour. — Oui, mon Dieu, vous êtes la seule joie véritable et vous donnez à votre ami un cœur tranquille. — Impt. de J.-C.

PROSPECTUS.

Nous prions nos lecteurs de faire attention à l'annonce suivante :

Un Monsieur Canadien, en ce moment à New-York, s'occupe de la publication d'une collection de Musique Sacrée. Ce Recueil est une transposition exacte du Plain-chant, ou Chant Grégorien en note de musique. Toutes ces pièces sont tirées du Graduel, du Vespéral et du Processionnal romain, édition de Québec ; l'auteur s'est scrupuleusement appliqué à donner aux notes de cette musique, la valeur et la mesure représentées par chaque note du plain-chant. La plupart de ces airs sont arrangés avec accord pour l'orgue ou le piano, et à plusieurs voix.

L'ouvrage sera enrichi de plusieurs morceaux de musique sacrée, en usage dans les églises catholiques des Etats-Unis. Cette collection unique, et la plus complète jusqu'à ce jour est tout particulièrement dédiée au clergé dont le zèle préside toujours à tout ce qui se rattache au culte de la religion, et mérite tout son encouragement, et sa pieuse libéralité ; aussi l'auteur compte beaucoup sur cet élan religieux. Il y compte maintenant surtout que la plupart des Paroisses du Canada par le zèle de leurs curés ont enrichi leurs églises d'un orgue, et que dans celles où il ne s'en trouve pas encore le même zèle leur fait toujours trouver un bon nombre de jeunes amateurs de musique de l'un et de l'autre sexe qui prêtent leurs voix et leurs talents pour ajouter à la solennité des grandes fêtes de l'année. Cette collection sera un nouvel aliment à leurs pieux motifs et nul doute qu'elle ne soit reçue avec enthousiasme par tous.

Ce Recueil pourra également être bien accueilli dans les collèges où le plain-chant font partie de l'enseignement.

Enfin la Religion et la morale y trouvant leur avantage, cette collection peut convenir à tous. La jeunesse surtout y puisera de quoi alimenter religieusement son esprit et son cœur, en s'occupant, dans ses moments de loisir, à la maison ou ailleurs, soit à chanter les morceaux sublimes et majestueux dont les voûtes de nos temples retentissent dans nos solennités religieuses, soit à en reproduire les sons sur l'instrument de musique tels que le piano, violon, flûte ou clarinettes, etc. — Ainsi les deux sublimes principes, la Religion et la Morale, toujours éminemment appréciés du clergé, sont une garantie suffisante à l'auteur que cet ouvrage rencontrera son approbation cordiale et que chaque membre en recommandera l'usage aux catholiques confiés à ses soins. Cette collection a été très accueillie par les autorités ecclésiastiques de New-York et par ceux de son clergé à qui l'auteur s'est adressé, comme on le voit par les signatures suivantes :

	COPIES.
Sa Grandeur John Hughes, D. D.,	5
" J. McCloskey, D. D.,	2
Grand-Vic. John Power,	2
Réverend Charles C. Pise,	1
" Félix Varela,	1
" A. Lafont,	2
" Machabeuf,	2
" Wm. Stairs,	1
" D. Bacon,	1
" J. Maginnis,	1
" L. Smith,	1

Cette collection contiendra plus de 200 morceaux — et consistera en 14 messes, leurs Kyrie, Gloria, Credo, Sanctus et Agnus — 56 hymnes, 25 proses, 10 litanies, les divers tons des psaumes, quelques morceaux de compositions des premiers maîtres ; motets, antiennes, etc.

Le format 8°.

Prix de la souscription outre les frais de poste. — \$2, déposés entre les mains de M. McSweeney, libraire, No. 20, St. James Street, New-York, ou de son correspondant à Montréal, M. Mich. J. McDonell, libraire, No. 13, rue St. François Xavier.

L'auteur de cette collection de musique sera bien reconnaissant envers les éditeurs qui voudront bien répéter l'annonce ci-dessus.

AGENCE D'ORNEMENTS ET OBJETS D'EGLISE.

A MONTRÉAL, CHEZ LES SŒURS GRISSES (HOPITAL-GÉNÉRAL.)
A QUÉBEC, " MM. J. ET O. CREMAZIE, RUE STE. FAMILLE, No. 9.
A NEW-YORK, " J. C. ROBILLARD, RUE NASSAU, No. 5.

ON VIENT DE RECEVOIR à l'Hôpital-Général de cette ville, un bel assortiment D'ETOFFES D'EGLISE, dont la FRAICHEUR, la VARIÉTÉ, le BON COUT et les PRIX réduits, ne peuvent manquer de mériter l'approbation générale du clergé.

Cette nouvelle importation se compose de :
DAMAS de toutes couleurs, BROCHÉS OR ET ARGENT FIN, dans les goûts les plus récents
CROIX DE CHASUBLES, à relief, en grande richesse et variété de dessin.
GARNITURES DE CHAPES, enrichies de symboles gracieux.
BANDES DE DALMATIQUES, appareillant les chasubles et les chapes.
ETOILES PASTORALES, en drap d'OR et DAMAS, variées.
Le tout accompagné d'un ASSORTIMENT COMPLET GALONNET DE FRANGES etc. en OR ARGENT et soie de divers dessins et qualités.

—DE PLUS—
Quelques Echarpes de Bénédiction du Très-S. Sacrement, [avec gloire au centre confectionnées en France.

—AUSSI—
ne Chape et deux Dalmatiques en drap d'argent gaufré, et richement brochées en doré] res à relief.

EN S'ADRESSANT A L'HOPITAL-GÉNÉRAL, MM. les Curés rencontreront une Garantie irrécusable, de la qualité et de la valeur des articles qu'ils auront choisis, et de plus, [s'ils le désirent], l'avantage de confier aux Dames de cet Etablissement, des ornements qu'elles confectionnent d'une manière plus gracieuse et plus solide qu'on ne les fait à Paris même.

Les objets en Bronze, or ou argen seront importés que sur commandes, et livrés par la même, dans leur fraîcheur et la nouveauté de leurs dessins.

J. C. ROBILLARD,
Agent pour Ornements et Objets d'Eglise.
LIVRES A L'USAGE DES ECOLES CHRETIENNES ET AUTRES.
A CINQ PAR CENT,

Meilleur marché que partout ailleurs.
LES Soussignés viennent encore de réduire les prix de leurs Livres à l'usage des Ecoles, il devient inutile pour eux d'en fournir de nouveau une liste avec prix, exposés qu'ils sont d'en réduire encore les prix de jour en jour, ils s'engagent à les vendre A CINQ PAR CENT, meilleur marché que partout ailleurs, POUR ARGENT COMPTANT.

E. R. FABRE et Cie
Rue St. Vincent, No. 3,
6 novembre 1845.

L'ART EPISTOLAIRE.

PAMPHLET de 72 pages ; donnant les principes de cet Art, particulièrement appliqués à ce pays ; par un Canadien, suivi d'exemples de lettres d'Affaires, de Condoléances, d'Introduction, de recommandation etc. etc.

Ce Pamphlet est arrangé de manière à être mis en usage dans les écoles élémentaires. L'auteur ayant eu soin de retrancher toute lettre d'amour etc.

On le trouve aux librairies de MM. Fabre et Cie, rue St. Vincent.

C. P. Leprohon, rue Notre-Dame.

Rolland et Thompson, rue St. Vincent.

Chapelleau et Lamothe, rue St. Gabriel, et chez le soussigné, rue St. Amable, Bureau de l'Avocat.

Prix, 20 sous ; 7s. 6d. la douzaine.

F. CING-MARS.

FRANCOIS XAVIER DEROME, Horloger, rue St. Denis, près de l'Evêché.
6 Février.

ATELIER DE RELIEUR.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

REMERCIENT sincèrement, les MM. du Clergé et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner et les préviennent qu'ils ont transporté leur atelier à la rue St. Gabriel, faisant face à la rue Ste. Thérèse à quelque pas de leur ancienne demeure.

—ET—
Ils ont l'honneur de prévenir les MM. du Clergé, les Marchands, les Instituteurs et autres qu'ils viennent d'ouvrir un Magasin de Livres d'Ecoles à l'usage des Frères de la Doctrine Chrétienne et autres qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

—AUSSI—
Ils sont prêts à exécuter toutes Reliures de Livres suivant les ordres qui leur seront donnés, et aussi promptement que possible. Ils espèrent par leur assiduité, leur attention et la modicité de leurs prix, s'assurer un Partage des Ouvrages.

CHAPELEAU & LAMOTHE.
Montréal, 24 juin 1845.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

Les MELANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s	6d.
Chaque insertion subséquente,		7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		

AGENS DES MELANGES RELIGIEUX.

MM. Fabre et Leprohon, libraires, Montréal.
D. Martineau, prêtre, vicaire, Québec.
Fr. Piloté, Directeur du Collège, Ste. Anne.
Val. Guillet, écuier, Trois-Rivières.
MM. les Curés sont humblement priés de vouloir bien accepter l'agence de notre Journal dans chacune de leurs paroisses respectives.

PROPRIÉTÉ DE J. M. BELLENGER ET A. T. LAGARDE, PRES., EDITEURS.
IMPRIMÉ PAR J. RIVET ET J. CHAPLEAU.